



Mairie
d'OYEU 38690

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024 :

Date de convocation du Conseil municipal par mail le : 10/10/2024.

PRESENTS : Christophe BENOIT, Évelyne DUVERT, Laurent GREYNAT, Christelle MEYER, Véronique DUVERNAY, Marie-Hélène PILOT, Jean-Marc VALLET, Brigitte AUBERT, Cécile MEYER, Ingrid SANFILIPPO et Christophe BARBIER.

EXCUSES : Nathalie BEAUJEAN donne pouvoir à Ingrid SANFILIPPO, Jérôme PECQUET donne pouvoir à Christophe BENOIT et Philippe MOUTINHO donne pouvoir à Christelle MEYER.

ABSENTS : Serge BARANIECKI.

Présents : 11, le quorum est atteint. Votants : 15 Excusés : 3 Absent : 1

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de séance du 5 septembre 2024.
- Convention pour l'organisation du Ticket Culture.
- Point RH : Contrat de prévoyance proposé par le CDG 38 et modification du tableau des emplois (avancement de grade pour un agent technique).
- Présentation de la proposition du CAUE pour le « Clos des Tisserands ».
- Urbanisme et retour des commissions.
- Informations et questions diverses.

M. Laurent GREYNAT est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 20h05.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2024

Remarque de M. Jean-Marc VALLET : « il n'est pas précisé dans le PV que les réparations de l'église sont partielles et qu'il faut régler l'angélus. »

Cette remarque est prise en compte et sera inscrite au PV mis au vote et approuvé, avec cette modification, à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATIONS

D2024-24 : Convention 2024/2027 de co-organisation du ticket culture avec la CCBE.

Le Ticket culture est une manifestation culturelle annuelle composée d'environ une douzaine de spectacles proposés au cours de l'automne sur le territoire de Bièvre Est.

Il est aujourd'hui organisé par un groupe de travail, composé d'élus de chaque commune, d'habitants du territoire, et de référents associatifs, ce qui permet à tous les partenaires du projet d'être acteurs et responsables.

Dans ce cadre, une convention est proposée afin de préciser les collaborations et les modalités de travail des Communes avec la Communauté de Communes de Bièvre-Est. La précédente

convention avait été conclue en septembre 2021 pour 3 ans et son renouvellement est proposé pour la même durée.

M. Le Maire, après avoir présenté cette convention, demande au Conseil l'autorisation de la signer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Mr Mme le Maire à signer la convention de co-organisation du Ticket Culture avec la CCBE.

Présents : 11 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

POINT RESSOURCES HUMAINES

M. Le Secrétaire de Mairie expose au conseil municipal deux points qui seront à l'ordre du jour du prochain conseil :

1. Les contrats de prévoyance : s'il n'est pas obligatoire de souscrire un contrat de prévoyance aujourd'hui, le législateur souhaite le rendre à l'horizon 2027 pour tous les agents. Dans cette perspective, le centre de gestion de l'Isère propose à la collectivité de conventionner avec l'organisme de prévoyance COLLECTEAM- ALLIANZ Vie, afin de donner la possibilité de souscrire un contrat dès 2025 à ses agents. La participation employeur est fixée à 7 € minimum par agent.

2. Tableau des avancements de grade 2024 : un agent technique est concerné par un avancement de grade, une délibération du conseil est nécessaire pour supprimer le poste actuel et créer un poste avec le nouveau grade pour l'agent.

Le conseil social territorial du centre de gestion doit être consulté, pour avis, avant de prendre ces deux délibérations au conseil de novembre.

PRÉSENTATION DU CAUE POUR LE CLOS DES TISSERANDS

Le CAUE de l'Isère (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) intervient en tant que conseil pour envisager l'OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) sur le « Clos des Tisserands » (anciennement friche Blanchin).

La proposition du CAUE consiste à obtenir un état des lieux, prenant en compte les besoins de la commune et de ses habitants, pour une étude de programmation avec plusieurs scénarii d'aménagement.

Montant de l'étude 30 000 € à envisager au budget 2025.

Remarques : Avant de mener cette étude, il faudra traiter l'enclave privée (échange de terrain, achat...) et se questionner sur les besoins en équipements publics.

Pour choisir le bureau d'étude, une procédure d'appel d'offre simplifiée, type MAPA, doit être lancée. Le CAUE propose son expertise pour le faire (montage du dossier, cahier des charge, choix du prestataire...) pour une durée envisagée de 6 jours maximum à 180 € / jour.

URBANISME / TRAVAUX / COMMISSIONS

- **Urbanisme** : Un PC redéposé pour la 5^{ème} fois... le dossier n'est toujours pas complet et un courrier de complétude a été envoyé.
- **Élagage fait.**
- **Travaux route de cuétan** réalisés avec la commune de Burcin, la route se situe pour moitié sur chaque territoire.
- **Travaux de haute Blaune** en cours, la météo défavorable n'a pas permis d'avancer.
- **Electricité salle des fêtes** : la modification du tableau électrique est définitive afin de répondre aux besoins des futurs événements.
- **Réunion publique des chemins ruraux** : bon retour de la prestataire, très satisfaite du déroulement et bonne participation des habitants. L'enquête publique se déroulera première quinzaine de février 2025, puis délibération pour validation et arrêter le plan définitif de la voirie communale.
- **Etude du trottoir/ traversée du village** : chiffrage total (travaux /foncier/impondérable) estimé à 3,8 millions d'euros pour 2,8 kms de voirie. Compte tenu de ce montant, il faudra se rapprocher de la Préfecture pour connaître les subventions possibles et planifier ces travaux tranche par tranche.
- **Aménagement du carrefour des micouds** : La commune souhaite favoriser la solution d'un aménagement avec feux, le département n'y est pas favorable, sauf si la commune peut en démontrer la pertinence. Pour cela, une étude complémentaire doit être faite pour tester le phasage des feux par une implantation temporaire, coût 4650 € HT, à délibérer lors du prochain conseil. Si le test est concluant, il faudra mettre à jour le plan de financement pour la subvention.
- **Église** : deux devis demandés pour l'étude de diagnostic : le premier est chiffré à 10 000 € TTC, en attente du 2^{ème} pour choix définitif. L'intervention pour l'angélus est en attente du devis définitif, moteur défectueux notamment.
- **Repas des aînés le 03/11/2024.**
- **École : Prochain conseil d'école le 18/02/2025 à 18h.**
 - L'exercice d'évacuation incendie s'est bien déroulé, en revanche pour l'exercice PPMS, il y a eu des dysfonctionnements de certaines balises, à corriger et à refaire sous peu. Sur le temps périscolaire, l'exercice incendie a été concluant également, cependant le point de rassemblement à l'église pose des problèmes d'accessibilité et de confusion avec le protocole scolaire : refaire un essai avec un seul point de rassemblement. Autre problème, l'alarme incendie est inaudible dans la nouvelle cantine : prévoir d'en ajouter une avec un bouton poussoir dans l'ancien réfectoire. Pour l'exercice PPMS sur le temps périscolaire, le protocole est en cours d'écriture avant de prévoir l'essai.
 - Autre besoin : la mise en place d'un bouton poussoir pour le robinet d'eau et d'un détecteur pour l'éclairage afin de limiter la consommation dans les toilettes extérieures. Voir également la possibilité de rendre ces toilettes mixtes.
- **TE38 : Intervention du préfet de l'Isère sur différents points abordés** :
 - La rentabilité des sociétés qui développent les énergies renouvelables, surtout en photovoltaïques.
 - Les demandes de subventions compliquées et chronophages, un travail pour la dématérialisation des demandes sur un interface commun du Département est en cours. Voir le site « aides-territoire » pour connaître l'éventail des subventions possibles pour la commune.

- Fond vert est reconduit en 2025 mais interrogation sur les enveloppes budgétaires.
- Délimitation des ZAENR toujours en questionnement.
- Obligations sur l'isolation des bâtiments en énergie : différents paliers sont à respecter pour se mettre aux normes, problématique car ces normes évoluent en permanence.
- Le nouveau service de maîtrise énergétique pour le suivi de consommation des communes, anciennement CEP, devient Batiwatt au 1^{er} janvier 2025 et se développe progressivement.
- Charte pour promouvoir les énergies renouvelables.
- Présentation des comptes rendus de Easycharge (bornes de recharges électriques).
- **Commission cadre de vie :**
 - Faire le cahier des charges pour conception / réalisation du pumptrack.
 - Journée de nettoyage annulée dans le cadre de la commune, mais maintenue pour l'école sur un vendredi après-midi à définir.
 - Les cours de dessins sont lancés, première séance sur le thème mangas le 21/10 au foyer.
 - Panneaux ludiques pour les chemins de randonnée en réflexion et le parcours des étangs sera réalisé dans un deuxième temps.
 - Le dispositif Rézo pouces est opérationnel.
 - Ticket culture : nouveauté co-voiturage pour s'y rendre et mini-bus pour aller aux séances d'Apprieu.
 - Budget eau CCBE : baisse de la consommation d'eau donc moins de recette qui pourrait entraîner une augmentation de la facture.
- **Problème d'accès à l'autoroute**, bouchons réguliers, en cours de traitement depuis 2017...
- **Appel de la Préfecture pour une participation au fond d'aide pour la Bérarde**, le conseil est d'accord pour le versement d'une aide à hauteur de 1000 €, à formaliser par une délibération lors du prochain conseil.
- **Entreprise de menuiserie** : en attente du retour du gérant pour la libération des lieux.

Fin de séance 22h30, prochain conseil municipal le jeudi 21 novembre 2024 à 20h.

Secrétaire de séance,
M. Laurent GREYNAT,



Le Maire,
M. Christophe BENOIT,

